

## ***L'UNSA Fonction Publique appelle à la mobilisation le 22 mai***



**L'UNSA Fonction Publique et les neuf organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique, appellent l'ensemble des personnels de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique Hospitalière et de la Fonction publique Territoriale à la grève et aux manifestations le mardi 22 mai 2018.**

**Elles demandent un dialogue social respectueux des représentants des personnels.**

**Elles appellent les agents à dire leur rejet du projet de suppression de 120 000 emplois et le recours accru au contrat qui dégraderont les conditions de travail des agent-es, considérant que le développement de la contractualisation constitue une attaque contre le statut, de même que la possible rémunération « au mérite » assise sur des critères antinomiques de ceux du service public.**

**Elles rappellent leur opposition à la remise en cause des CAP et à la disparition des CHSCT, comme à toutes mobilités forcées vers le secteur privé.**

Dans le cadre du rendez-vous salarial du mois de juin, elles appellent les agents à exiger que le gouvernement propose des mesures qui permettent une réelle amélioration du pouvoir d'achat pour toutes et tous : fin du gel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation, rattrapage des pertes subies, abrogation de la journée de carence, compensation pérenne de la hausse de la CSG, respect des engagements en matière d'évolution de carrière, amélioration des déroulements de carrière.

Les organisations sont attachées à une Fonction publique rendant des services de qualité à toutes et tous les usager-es sur l'ensemble du territoire, aux valeurs et principes d'égalité, de solidarité et de justice sociale, à la nécessité aussi de conforter les agent-es dans leurs rôles et dans leurs missions.

Fortes de ces valeurs, elles appellent le gouvernement à être extrêmement vigilant sur les suites à donner au futur rapport du Comité « Action Publique 2022 ».

**Pour la manifestation à Paris :**

**Rendez-vous Place de la République à partir de 13H, pour un départ à 14h00.**

### ***L'UNSA Ferroviaire dans l'action et la discussion***

**Dans le prolongement des engagements du Premier ministre pris le 7 mai, la ministre des Transports, Elisabeth Borne, a reçu l'UNSA Ferroviaire le 11 mai.**

**Une trentaine d'amendements portés par l'UNSA ont commencé à être examinés. Il s'agit d'aboutir à des modifications du projet de loi que le gouvernement pourrait porter devant le Sénat qui examinera le texte fin mai.**

**D'autres discussions avec la ministre devront porter sur les engagements financiers de l'État, ainsi que sur la future convention collective du ferroviaire.**

D'ici là, l'UNSA Ferroviaire appelle à réussir les actions déterminées en intersyndicale (notamment la journée "sans cheminots" et la consultation des agents sur la réforme).

### ***Projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » : actualité***

Le projet de loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » a été adopté par le Conseil des ministres le 27 avril, après son passage devant le Conseil d'État qui émet des réserves sur les dispositions du volet assurance chômage sur les indépendants, le financement du régime et l'offre raisonnable d'emploi.

En effet, concernant le schéma retenu pour l'indemnisation des indépendants, le Conseil d'État suggère au gouvernement un régime particulier, différent du régime d'assurance, les indépendants n'étant pas soumis à cotisations sociales, contrairement au régime des salariés.

La règle, jusqu'à présent, est le droit à revenus de remplacement en contrepartie du versement de cotisations sociales.

Concernant l'offre raisonnable d'emploi, le Conseil d'État craint un risque d'arbitraire et la précise afin que « personne ne puisse être contraint d'accepter un emploi qui ne soit pas compatible avec ses qualifications et ses compétences professionnelles ».

Le projet de loi sera discuté en commission à l'Assemblée nationale à partir du 29 mai, pour un texte qui pourrait être adopté fin juin.

Le Sénat l'examinera courant juillet pour une adoption définitive fin juillet, début août. Le texte devrait être publié fin août, début septembre.

Plusieurs mesures seront applicables dès la publication, notamment celles assouplissant le code du travail sur la hausse du temps de travail des apprentis mineurs.

L'ouverture des droits à l'assurance chômage pour les salariés démissionnaires sera applicable en janvier 2019 ainsi que le CPF (Compte Personnel de Formation) en euros.

L'UNSA fera part de ses positions tout au long du processus parlementaire.

### ***Répondez à l'enquête CESE-IFOP !***

L'UNSA est représentée au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Depuis plusieurs mois, ce dernier se prépare à une réforme visant à faire évoluer son fonctionnement et à renforcer la prise en compte des préoccupations et propositions de la société civile par les pouvoirs publics.

Dans ce cadre, le CESE mène avec l'IFOP une grande consultation à laquelle vous êtes invité-e-s à participer jusqu'au 16 mai prochain.

Pour trouver le lien et donner votre avis, allez sur [www.unsa.org](http://www.unsa.org)